

Département de la Creuse
Arrondissement de Guéret
COMMUNE DE LA CHAPELLE-BALOUE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq mai, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle-Baloue, se sont réunis à 18h00 en salle Aristide CARTEAU, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme la Maire en date du vingt-neuf avril, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents

- Mme France-Muriel BLANCHE
- M. Valentin GRASSET
- M. Jean-Marie BONNEFONT
- Mme Béatrice GOMES
- M. Claude MAILLARD
- M. Jérôme PASDELOU
- Mme Michèle PICOTY

Membres absents, excusés et représentés

- Mme Aurélie BRIANT a donné procuration à M. Valentin GRASSET

Membres absents, non représentés

- M. Florian BOLGAR
- M. Franck MARTIN

La séance est publique.

Mme la Maire constate que le quorum est atteint.

La séance démarre à 18h12.

M. BONNEFONT est nommé secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

N° 20230505_21 : Délibération adoptant l'adressage

Questions diverses

Préambule

- ▶ Le procès-verbal du 28 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. VIE COMMUNALE : Délibération adoptant l'adressage

Madame la Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). Le nommage et le numérotage des voies de la commune, ainsi que les démarches préalables à leur mise en œuvre ont déjà été engagés sur la commune de La Chapelle-Baloue.

La dénomination des voies communales est proposée au conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient d'identifier clairement les adresses des habitations pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS.

En particulier, Madame la Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers ou locaux professionnels et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Madame la Maire informe les membres présents que, selon l'article L.2121-29 du CGCT, il appartient au conseil municipal de valider, par délibération, la dénomination et le numérotage des voies communales. Elle explique que ce plan d'adressage est réalisé en interne.

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

La dénomination et le numérotage des voies sur la commune de La Chapelle-Baloue ont déjà été opérés mais n'ont jamais fait l'objet de délibération.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au conseil municipal :

- de **VALIDER** le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune ;
- d'**ADOPTER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération) ;
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (8 votes pour)

- **VALIDE** le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune ;
- **ADOpte** les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération) ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Questions diverses

- Mme France-Muriel BLANCHE communique au conseil municipal des informations concernant **la semaine de théâtre** qui aura lieu dans leur domaine au mois d'août. La semaine comptera 5 représentations et se déroulera en face du château, dans la cour. M. Jérôme PASDELOU suggère un encart sur cet événement dans le prochain bulletin municipal.

- Mme la Maire rappelle aux conseillers municipaux les modalités de la **cérémonie du 8 mai**. Mme France-Muriel BLANCHE informe les conseillers qu'elle s'est chargée de la commande de la gerbe florale et qu'elle se chargera d'aller la chercher aux Serres de La Chapelle. Mme la Maire se charge quant à elle de récupérer les petits drapeaux qui vont entourer le monument aux morts et le porte-drapeau qui sera porté par M. Claude MAILLARD.
Il est par ailleurs rappelé aux adjoints le port des écharpes pour cette occasion.
M. Valentin GRASSET se propose de prêter son matériel pour diffuser l'hymne national. La cérémonie commencera comme de coutume à 11h, il est convenu ensemble d'être présent 15 mn avant pour finaliser les aspects techniques.
- Mme la Maire informe les conseillers qu'elle a reçu un message du fils de **Mme Raymonde CARTEAU** qui remercie l'ensemble des conseillers pour leur présence aux obsèques et pour la gerbe florale reçue par la commune suite au décès de sa mère.

Mme France-Muriel BLANCHE quitte la séance à 19h30.

- Mme la Maire souhaite savoir si l'un des conseillers se charge de rédiger l'**encart** proposé par la communauté de communes du pays dunois à l'occasion du **prochain magazine communautaire** (cf PV du 28/04/2023). M. l'adjoint, Jérôme PASDELOU, se propose de rédiger cet article. La tribune étant libre à chaque commune du territoire, l'article visera à mettre en valeur notre commune à travers la publication des événements festifs à venir, à savoir le marché nocturne et les représentations théâtrales.
- Mme la Maire souhaite faire connaître au conseil municipal la proposition qu'elle a reçue pour **le module CCID en option dans le logiciel MEDDI** concernant une dématérialisation simplifiée dans le cadre de la Commission Communale des Impôts Directs. Cette offre s'élève à 300 € TTC et permettrait que les relevés cadastraux soient accessibles dans le logiciel Meddi (vision numérique). Elle se renseignera plus précisément sur la pertinence de ce logiciel auprès du SDIC 23 et vérifiera si cela peut simplifier le travail de l'agente administrative lors du traitement de la CCID dans notre commune.
- Mme la Maire informe les conseillers de la réception du devis pour l'**accessibilité des toilettes en salle des fêtes**. Le dossier avait été suivi par Mme Michèle PICOTY qui s'était chargée de relancer l'entreprise. Le montant pour ce chantier s'élève à 4 287,71 € TTC. Même si le montant paraît a priori élevé, la pièce serait entièrement refaite, y compris le carrelage. Mme la Maire propose de passer ce dossier en DETR afin d'obtenir des subventions et se chargera de rédiger une délibération qu'elle proposera lors d'un futur conseil, avec le plan de financement pour ces travaux.
- **Site Internet et adresses e-mail** : M. Jérôme PASDELOU, adjoint, fait remarquer le **dysfonctionnement du nom de domaine** qui n'est plus actif à ce jour. M. Jean-Marie BONNEFONT, adjoint, après vérification sur le site OVH indique que ce service a été résilié. Il est proposé de voir avec la secrétaire de mairie mardi si elle peut se charger de régler ce problème. En attendant, le nom de domaine et les adresses e-mail *@lachapellebaloue.fr* ne fonctionnent pas.
- **Accord de résilience en Creuse avec l'AELB et le Conseil Départemental** : selon un mél reçu récemment, il semblerait que les syndicats et les EPCI doivent signer l'accord pour obtenir 80% de subventions sur l'interconnexion. Les élus se demandent si la commune, en tant qu'UGE, doit elle aussi signer l'accord ou non (destinataire du courrier). La date de signature proposée dans le mél reçu en mairie est celle du 10 juillet au matin à Guéret.

- **Interconnexion** : M. Jérôme PASDELOU, adjoint, informe les conseillers municipaux de la réception d'un premier dossier d'étude provenant de Larbre Ingénierie. Il est noté que le tracé envisagé (vers le captage) pose un réel problème de topographie, puisqu'il n'est pas possible de faire un écoulement d'eau de façon gravitaire, ce qui implique inéluctablement la pose d'un dispositif de surpression. Une demande avait donc été faite par M. Jérôme PASDELOU pour une seconde hypothèse de tracé, le long de la route communale et qui passerait sur les terrains privés de la Vaudelière. Ce second tracé aurait pour avantage de permettre un écoulement gravitaire et une optimisation de l'infrastructure de la station de pompage située à la Vaudelière. Par ailleurs, il est envisagé ensemble d'étudier l'hypothèse d'ajouter une connexion directe vers le réseau du bourg (point de comptage C2), de sorte à assurer une sécurité supplémentaire d'approvisionnement en eau potable au bourg, au Peupion, au Petit-Josnon, à Coculet, à l'Age-Boireau, à la Jaussee, à Bel-Air et au Goux. L'écoulement serait lui aussi gravitaire. Il est constaté que ce second tracé permettrait de répondre au critère principal d'acheminement gravitaire.
- **Aménagement des aires de repos et espaces fleuris** : M. Jérôme PASDELOU et Mme Michèle PICOTY s'inquiètent du passage récurrent de tracteur sur les parcelles communales à côté du cimetière. En effet, ces parcelles abriteront à moyen terme un verger de jeunes arbres fruitiers greffés par les habitants de la commune. Cet aménagement futur se voit mis en péril par ce passage de tracteur au sein même des parcelles. M. Jean-Marie BONNEFONT, adjoint, se propose de retourner voir l'administré concerné au mois de juin afin de discuter de cette problématique.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire remercie les élus et clôt les débats à 20h40.

Le 10 mai 2023

Le secrétaire de séance,
M. BONNEFONT Jean-Marie

La présidente de séance,
Mme la Maire, Béatrice GOMES

